

PREVENTION

LES FICHES PREVENTION
CONSEILS EN DEGATS DES EAUX

MARS 2024

LES FUITES D'EAU APRÈS COMPTEUR :
QUELS SONT VOS DROITS ?

CANALISATIONS : EVITER LES FUITES

CANALISATIONS BOUCHEES : LES BONS CONSEILS

1802€

*C'est le coût annuel
pour un robinet
défectueux ayant
une fuite.*

UNE FUITE D'EAU APRES COMPTEUR QUELS SONT VOS DROITS ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tout au long des **850 000 km** de canalisations du réseau français d'alimentation en eau potable, **1/4 de l'eau** mise en distribution serait perdu pour cause de fuites !

QU'EST-CE QU'UNE CONSOMMATION ANORMALE ?

Une consommation peut être considérée comme anormale dès lors qu'elle exède :

- le **double du volume d'eau moyen consommé** par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente **au cours des trois années précédentes**,
- ou, à défaut, **le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné** dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques **comparables**.



QUE FAIRE ? DE QUELS RECOURS DISPOSEZ-VOUS ?

Depuis la loi n°2011-525 du 17 mai 2012 dite **loi Warsmann**, vous avez la possibilité de demander un **plafonnement de votre facture à la suite d'une fuite d'eau après compteur**. Cette loi et son décret d'application permet de mieux protéger le consommateur en cas de consommation anormale.

QUELLES SONT LES MODALITES A RESPECTER ?

Que vous soyez informé directement par le service des eaux (alerte du fournisseur) ou que vous constatiez une consommation anormale lors de la réception de votre facture,

- **Vous disposez d'un mois pour demander l'écèlement de votre facture** accompagné d'une attestation d'une entreprise de plomberie précisant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur une canalisation.
- Vous pouvez demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de **vérifier le bon fonctionnement du compteur**. Après enquête, le service d'eau vous notifie que l'augmentation n'est pas due à un défaut de fonctionnement du compteur. Dès lors que ce dernier répond aux prescriptions réglementaires, les frais de vérifications sont à votre charge.
- En cas de dysfonctionnement du compteur, les frais de vérification sont à la charge du service d'eau potable, comme le prévoit le règlement de service. La consommation en sera corrigée. Vous n'aurez donc qu'à payer le montant de votre consommation moyenne habituelle.
- Si vos démarches avec le service des eaux n'aboutissent pas, vous pouvez faire appel à un **médiateur** pour rechercher une solution amiable.

UNE FUITE D'EAU APRES COMPTEUR : QUELS SONT VOS DROITS ?

LA COPROPRIÉTÉ EST TOUJOURS SOUS DÉCENNALE ?

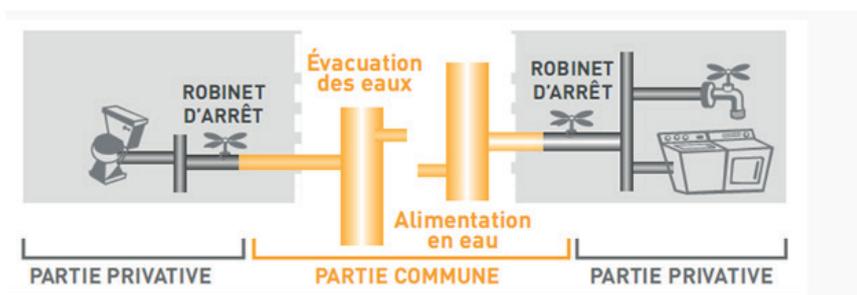
Dans l'hypothèse d'une fuite sur une canalisation encastrée, la tuyauterie devenant un élément indissociable de l'ouvrage, vous avez la possibilité **d'actionner votre assurance Dommage Ouvrage** ou si cette dernière n'a pas été souscrite **faire une déclaration directement auprès de l'assureur décennale du plombier.**



LA SOLUTION SADA ASSURANCES :

Vous avez souscrit un contrat Multirisque Immeuble et selon l'option sélectionnée par l'assuré, vous pouvez demander à être indemnisé*, dans la mesure où la surconsommation d'eau résulte d'une fuite consécutive à un sinistre garanti et sur une canalisation située entre le compteur général et les compteurs individuels ou à défaut de ces derniers, à la jonction de la conduite collective et des conduites privées.

* Les plafonds et franchises spécifiques seront applicables en fonction de la formule qui aura été choisie.



CANALISATIONS : EVITER LES FUITES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les fuites d'eau : une fuite pour votre porte-monnaie !



179€

C'est le coût annuel pour une canalisation qui fuit au goutte-à-goutte

744€

C'est le coût annuel pour une fuite au niveau de la chasse d'eau des toilettes

1802€

C'est le coût annuel pour un robinet défectueux ayant une fuite


En France :
1/5^e d'EAU POTABLE est perdu dans des fuites de canalisations,
soit 1 300 milliards de litres d'eau ou **430 000 piscines olympiques** par an !

Le Dégât des eaux reste le sinistre le plus courant au sein de la copropriété, et souvent même le plus complexe à gérer, compte tenu de la multiplicité d'acteurs : copropriétaires, syndic, locataires... Un bon entretien des canalisations et de l'habitat en général reste la clé pour éviter tout désagrément.

NOS CONSEILS POUR SE PROTEGER DES FUITES

REPÉRER LES FUITES

Le principe est simple : fermer ses robinets le soir, relever son compteur, et vérifier le matin si ce dernier a tourné. S'il est aisé de faire ce test, il est bien plus difficile de trouver l'origine de la fuite. L'intervention d'un plombier est souvent nécessaire.

EVITER LES FUITES : ENTREtenir SON HABITAT

- Connaître l'emplacement des robinets d'alimentation,
- Vérifier s'il est possible d'avoir accès à toutes les conduites d'eau,
- Protéger les gouttières,
- Gainer les tuyaux,
- Vérifier les joints sanitaires,
- Installer un dispositif anti-débordement sur le lave-vaisselle et le lave-linge,
- Vidanger, purger et calfeutrer les canalisations d'eau extérieures en hiver,
- Surveiller la couleur de l'eau après une période d'inutilisation.

EVITER LES BOUCHONS DE CANALISATION

- Ramasser les débris responsables de l'engorgement des tuyaux,
- Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes,
- Surveiller le dépôt de tartre et de calcaire dans les canalisations,
- S'assurer du bon état des canalisations malgré le vieillissement de celles-ci,
- Surveiller la non présence de racines enterées dans les canalisations.

La meilleure solution pour se protéger des fuites d'eau et des bouchons de canalisation reste **L'ENTRETIEN PRÉVENTIF !**

CANALISATIONS BOUCHÉES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les dégâts des eaux constituent la principale cause de sinistres immobiliers
Mais pourquoi les canalisations d'évacuation se bouchent-elles ?
Les bouchons sont généralement le résultat d'une accumulation de déchets dans les canalisations.
Ces derniers bloquent le conduit, ce qui empêche l'eau de s'écouler normalement

NOS CONSEILS POUR EVITER DES CANALISATIONS BOUCHÉES

Les gestes simples du quotidien qui peuvent vous éviter bien des tracas
ou de payer des débouchages dans l'urgence.

1 - RAMASSER LES DÉTRITUS RESPONSABLES DE L'ENGORGEMENT DES TUYAUX

Pour éviter l'engorgement des tuyaux de canalisation, il est primordial de bien ramasser les débris de toute sorte.
En s'accumulant quotidiennement dans votre évier, ceux-ci finissent par boucher vos conduits et empêcher le bon écoulement des eaux.

La prévention à envisager :

Avant de faire la vaisselle, prenez soin de retirer les restes d'aliments et autres déchets puis de les envoyer directement à la poubelle.

Si la vaisselle et/ou les ustensiles sont particulièrement gras, il est conseillé de les nettoyer à l'eau chaude.

Évitez également de jeter la graisse de cuisson, le marc de café et des aliments qui contribuent dans la majorité des cas à ralentir le fonctionnement de vos drains en allant jusqu'à les boucher complètement.

L'installation d'une grille sur les voies d'évacuation permet d'éviter de boucher vos canalisations.
Ayez l'habitude de ramasser les cheveux qui tombent dans votre bac de douche ou au-dessus de votre lavabo.



2 - NE PAS JETER LES LINGETTES DANS LES TOILETTES

Elles sont biodégradables...pas vraiment !!!

En effet, bien que les lingettes ménagères/hygiéniques et d'autres produits (protections périodiques, tubes de rouleaux de papier hygiénique, etc) soient présentés comme biodégradables et donc jetables dans la cuvette des WC, ils constituent un réel danger pour le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Cumulés à d'autres déchets organiques (comme la graisse, notamment), ils finissent par former des barrages susceptibles de boucher complètement et durablement la canalisation.
Être raccordé au tout à l'égout ne signifie pas que l'on peut tout y jeter !!



CANALISATIONS BOUCHÉES

3 - DÉPÔT DE TARTRE ET DE CALCAIRE

Une raison très fréquente des problèmes de canalisation et qui peut, parfois, ne pas être de votre ressort, est tout simplement le dépôt de tartre et de calcaire dans la canalisation.

Une absence d'entretien ou une eau très dure peut mener à un bouchon formé par du tartre ou du calcaire.



En effet, le calcaire vient se déposer sur la paroi et agrippe tous les déchets qui viennent dans la canalisation, formant ainsi petit à petit un bouchon.

La prévention à envisager :

L'installation d'un appareil anticalcaire magnétique.

L'installation d'un adoucisseur d'eau.

Le détartrage régulier à haute pression par un professionnel.

Ou encore, l'entretien des canalisations en versant du vinaigre blanc et du bicarbonate de soude dans les canalisations et laisser agir.

4 - LE VIEILLISSEMENT DES CANALISATIONS

Dans les habitats, la durée de vie des canalisations en fontes apparentes est estimée à 50 ans.

La dégradation de ces réseaux peut causer de nombreux dommages aux bâtiments (fondations, revêtements de sol, ...) Aussi il est primordial que les copropriétés procèdent à des réhabilitations lorsque les premiers symptômes apparaissent.

20%
DE L'EAU POTABLE GASPILLÉE
À CAUSE DE LA VÉTUSTÉ
DES CANALISATIONS

La prévention à envisager :

Dès lors que vous avez un doute sur l'état des canalisations, il convient de diligenter au plus vite une investigation sur les réseaux concernés. Réaliser un diagnostic complet dans une copropriété permet également de déterminer l'état des réseaux et prévoir un plan d'action pour leur réfection.

5 - LA PRÉSENCE DE RACINES DANS LA CANALISATION ENTERRÉE

Il arrive parfois que des racines arrivent à s'infiltrer dans la canalisation, causant ainsi un amas de racines qui viennent empêcher le bon écoulement de l'eau dans l'évacuation et créer un bouchon.

Les racines peuvent également engendrer une cassure de la canalisation. Attention donc aux types de végétation que vous choisissez, certaines espèces ont des racines plus envahissantes comme les Thuya, Chêne, Peuplier, Platane, Olivier, Glycine et des racines envahissantes de bambou.



La prévention à envisager :

Faites inspecter la canalisation par un professionnel qui pourra utiliser un coupe-racines hydraulique conçu spécifiquement pour le curage de la canalisation. Le jet d'eau rotatif à forte puissance permet d'éliminer tous les résidus y compris les racines.

Évitez dans ce cas précis d'essayer de déboucher vous-mêmes les canalisations obstruées par des racines avec des produits qui peuvent se révéler dangereux et toxiques comme la soude caustique et du désherbant par exemple.

La prévention est toujours plus judicieuse que le traitement curatif !